

LA POLITIQUE AFRICAINE DE LA FRANCE

PAR

ROLAND ADJOVI (*)

Les relations entre la France et l'Afrique ont fait l'objet de nombreuses études qui ont ceci de commun, qu'elles mettent l'accent sur une tendance bilatérale (France-Afrique) historique qui se maintient plutôt bien. Ce bilatéralisme s'explique par l'histoire coloniale et par des indépendances octroyées qui n'ont pas modifié les liens particuliers entre la métropole et les colonies. De sorte que la France a gardé un œil de gendarme, de père, de grand frère... sur la scène politique africaine, ce qui a fait dire à Anatole Ayissi, qu'il s'agit de relations familiales ou sentimentales où la rationalité est difficile à percevoir (1). C'est en ce sens que Jacques Godfrain disait à l'Université Senghor, qu'« *il est impossible à quiconque de servir l'Afrique s'il n'existe aucun lien qui dépasse la rationalité* » (2).

Aujourd'hui la société internationale est caractérisée par une mondialisation qui n'est pas qu'économique. Elle apparaît évidemment dans les relations économiques avec l'extension du libre marché et la fin de la bipolarité. Mais elle s'applique aussi aux relations juridiques (3). Elle est également sociale avec les migrations, notamment vers les pays du Nord qui peaufinent chaque jour le contrôle à leurs frontières et leur législation relative aux émigrés (4). Cette mondialisation n'épargne pas les relations entre la France

(*) Doctorant en droit public et ATER à l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

(1) Anatole AYISSI, « Une perception africaine de la politique étrangère de la France », *Annuaire Français de Relations Internationales*, volume I, 2000, pp. 373-389.

(2) Propos tenus au Caire le 13 avril 1999, durant une conférence sur les relations franco-africaines, cf. <<http://www.refer.org.eg/usenghor/textintegral/conferences/godfrain/godfrain.htm>>.

(3) Les transactions transnationales ayant énormément augmenté, les différends transnationaux ont pris aussi de l'ampleur. Voir par exemple Eric LOQUIN et Catherine KESSEDJAN (dir.), *La Mondialisation du droit*, Paris, Litec, 2000, Université de Bourgogne, CNRS, Travaux du Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationales (CREDIMI), volume 19, 612 p.; Robert CHARVIN, *Relations internationales, Droit et Mondialisation. Un monde à sens unique*, Paris, L'Harmattan, 2000, collection Logiques Juridiques, 344 p. Voir aussi la dernière parution (année 2000) de la collection Cours et Travaux de l'Institut des Hautes Etudes Internationales (Université Panthéon-Assas, Paris II), chez Pedone, *Droit International 4*, où les deux cours (David KENNEDY, « Les clichés revisités, le droit international et la politique », et Philippe SANDS, « Vers une transformation du droit international ? Institutionnaliser le doute ») traitent aussi partiellement de mondialisation.

(4) C'est le cas entre les Etats européens parties aux accords de Schengen qui créent un système informatique de gestion des aller et venir des étrangers.

et l'Afrique, puisque le caractère bilatéral que nous relevions ne permet plus à lui seul d'appréhender ces relations (5).

En effet, la politique africaine de la France connaît quelques évolutions qui se sont accentuées durant les années 1999 et 2000, à deux égards. D'abord la France s'intéresse à plus de pays hors du champ classique (strictement francophone) avec l'établissement d'une nouvelle catégorisation (6). Ensuite la France affiche une réelle volonté d'inscrire ses relations dans un cadre multilatéral, et ce développement constitue aussi une nouveauté, sans que la logique traditionnelle n'en pâtisse fondamentalement.

UNE LOGIQUE TRADITIONNELLE DE RELATION BILATÉRALE

Les relations France-Afrique s'inscrivent ordinairement dans un cadre bilatéral (7), c'est-à-dire entre la France et un pays africain à la fois. Après les indépendances, cette coopération bilatérale s'inscrivait dans un contexte exclusivement francophone et sur des bases *intuitu personae*. Aujourd'hui cette exclusivité francophone n'est plus, et des pays non francophones entrent dans la politique africaine de la France, notamment le Nigeria et l'Afrique du Sud (8) parmi les anglophones, et Sao Tomé et Príncipe parmi

(5) D'ailleurs la présentation faite par le ministère des Affaires étrangères fait aussi état de cette évolution. Voir <<http://www.diplomatie.fr/actual/dossiers/polafricaine.index.html>>. On peut y lire que la France, qui entend rester fidèle à ses partenaires traditionnels, notamment francophones, s'ouvre plus que jamais sur l'ensemble de l'Afrique. Le ministre des Affaires étrangères rapporte aussi cette mutation d'abord dans son article « Droit d'ingérence, démocratie, sanctions. Refonder la politique étrangère française », *Le Monde diplomatique*, décembre 2000, p. 3 ; puis dans son dialogue avec Dominique Moïsi, *Les Cartes de la France à l'heure de la mondialisation*, Paris, Fayard, 2000, pp. 120-124.

(6) Depuis février 1998, il y a dans la politique française de coopération des zones de solidarité prioritaire définies comme l'ensemble des pays avec lesquels la France « entend nouer une relation forte de partenariat dans une perspective de solidarité et de développement durable », cf. définition inscrite sur le site du ministère des Affaires étrangères <<http://www.france.diplomatie.fr/cooperation/ressourc-htm/zsp/zsp00.html>>.

Pour une carte des pays faisant partie de cette nouvelle catégorie, voir : <<http://www.france.diplomatie.fr/cooperation/ressourc-htm/zsp/zsp03.html>>. L'inscription d'un Etat (ou sa désinscription) dans cette catégorie résulte d'une décision prise en comité interministériel pour la coopération internationale et le développement créé en 1999 (cf. Albert BOURGI, « Afrique. Le grand tournant de la politique française », *Ramsès 2001*, p. 210). Voir pour la liste des pays fixée le 29 janvier 1999, *Politique étrangère de la France*, janvier-février 1999, p. 261.

(7) L'actualité de ce bilatéralisme transparaît dans la survivance de différents accords entre la France et des pays africains, comme Djibouti avec lequel des conventions d'assistance technique et financière ont été signées en janvier 1999, cf. *Politique étrangère de la France*, janvier-février 1999, pp. 108-110.

Voir aussi entre la France et le Maroc <<http://www.diplomatie.fr/actual/evenements/maroc2/maroc3.html>> ou la Tunisie <<http://www.diplomatie.fr/actual/evenements/tunisie/presentation.html>>. La survivance de ce bilatéralisme apparaît aussi dans l'activité de différentes commissions mixtes entre la France et certains pays africains comme le Burkina-Faso (voir *Politique étrangère de la France*, mars-avril 1999, 42-43) et Madagascar.

(8) Ainsi Jacques Chirac, durant sa récente visite à Conakry, disait que la politique africaine de la France était caractérisée par « la fidélité à ses amitiés anciennes, mais également par une ouverture nouvelle à des pays avec lesquels elle n'avait que peu de relations, et c'est le sens qu'il faut donner, par exemple, à ma visite au Nigeria ». *Politique étrangère de la France*, 1999, juillet-août, p. 65. En ce qui concerne le Nigeria en particulier, voir la déclaration du porte-parole du Quai d'Orsay du 10 février 2000, relative à la visite du président Obasanjo à Paris, sur le site du ministère à la rubrique Actualités <<http://www.diplomatie.fr/actualite/>>.

les lusophones (9). Cette approche d'une logique traditionnelle de bilatéralisme prend en compte cette évolution, et s'articule autour de trois volets qui sont interdépendants mais qui, pour les causes de l'analyse, seront appréciés distinctement. Il s'agit de la sécurité, des questions politiques et économiques.

Les questions de sécurité

La coopération française en Afrique pour la sécurité des Etats africains se fonde sur deux éléments : la défense des Etats et la résolution des conflits (10).

En matière de *défense des Etats*, il y a, à la base, les accords de défense et les accords de coopération militaire technique (11). L'évolution réside dans la désuétude de ces deux types d'accord. Car, d'une part, les références aux premiers se font de plus en plus rares même si certains sont encore vigoureux (12). Tandis que, d'autre part, l'importance des seconds diminue depuis quelques années avec la réduction du nombre des coopérants, des forces prépositionnées – dans le cadre de la professionnalisation de l'armée française –, et des stagiaires militaires africains en France. Cette situation nouvelle permet de faire place à des concepts innovants dont le Recamp (13).

Désormais la politique française en matière de sécurité en Afrique s'attache fortement au *maintien de la paix et de la sécurité régionale*. La France a choisi de renforcer les capacités africaines de maintien de la paix : il s'agit de former des unités au sein des armées africaines au maintien de la paix et de la sécurité essentiellement régionales, pour un déploiement en cas de conflit. Cette évolution, après une rivalité avec différents autres projets, a trouvé aujourd'hui un terrain d'entente qui ne l'enferme plus dans un cadre strictement francophone puisque des pays anglophones et lusophones y par-

(9) Le président de Sao Tome a même effectué une visite officielle en France en mai 2000. Voir sur le site du ministère des Affaires étrangères à la rubrique Actualités <<http://www.diplomatie.fr/actualite/>>. De plus Sao Tome et Principe fait partie de l'Organisation Internationale de la Francophonie depuis le sommet de Hanoi.

(10) Pour une autre analyse récente de ces questions de coopération militaire, voir Jacques NORLAIN, « Politique militaire de la France en Afrique », *Défense nationale*, juin 2000, 118-125.

(11) Sur ces questions, voir par exemple la thèse de Dominique BANGOURA, *Le facteur militaire et la sécurité en Afrique : un problème national, régional et international*, Université de Strasbourg III, octobre 1987, 3 tomes. Voir aussi l'ouvrage du Secrétariat général de la Défense nationale sur *Sécurité collective et crises internationales*, actes des journées d'études de Toulon, Paris, La Documentation française, 1994, 556 p.; et l'ouvrage d'André DUMOULIN, *La France militaire et l'Afrique ; Coopération et intervention : un état des lieux*, Bruxelles, GRIP et Complexe, 1997, 125 p.

(12) Comme celui qui lie la France et le Gabon par exemple.

(13) C'est-à-dire « *renforcement des capacités africaines de maintien de la paix* ». Pour une présentation critique de cette initiative française mise en parallèle avec celle américaine (African Crisis Response Initiative), voir notre communication « Perspectives française et américaine pour la gestion des conflits en Afrique » au Colloque de la Francophonie à Genève (octobre 1999) <<http://www.lexana.org/fj/articles/199910ra.htm>>.

ticipient (14). Ce renforcement des capacités passe, d'une part, par des exercices militaires réguliers (15) entre les forces de différents pays intéressés avec le soutien logistique et financier de la France, qui fournit aussi les formateurs en collaboration avec d'autres pays occidentaux; et, d'autre part, par la mise à disposition d'équipements prépositionnés pour des opérations de maintien de la paix, ainsi que différents centres de formation dont celui de Zambrako en Côte d'Ivoire, inauguré en juin 1999 (16). Ce dispositif a déjà servi pour la mission d'interposition décidée par la CEDEAO en Guinée-Bissau dont le déroulement a été écourté par le coup de force réussi du général Ansumane Mane (17).

Les questions politiques

En matière de questions politiques, deux éléments nouveaux apparaissent : la démocratisation et l'Etat de droit.

La France s'attache à la *promotion de la démocratie* dans les Etats africains en soutenant les pays qui ont déjà franchi le pas avec l'instauration d'un pluralisme politique et l'organisation d'élections régulières. Entre dans cette catégorie par exemple, le soutien particulier que la France apporte au Nigeria et à l'Afrique du Sud, mais aussi au Sénégal et au Mali. La transition démocratique en Côte d'Ivoire l'a prouvé une fois de plus. Car la France a ouvertement condamné toute tentative de sabotage du processus, en affirmant dès que les troubles ont commencé après le premier tour des élections présidentielles, qu'elle restait, selon les propos du porte-parole du ministère des Affaires étrangères, « *attachée à ce que la volonté exprimée par le peuple ivoirien soit pleinement respectée* » (18). A Abidjan, à ce moment-là, les militaires menaient un véritable coup de force qui a commencé par une mainmise sur la Commission nationale électorale dont l'activité (dépouille-

(14) Ainsi dans le cadre de l'opération Guidimakha, la Gambie, le Ghana et la Guinée-Bissau faisaient partie des Etats africains participants, tandis que le dispositif du Recamp a été mis en œuvre dans le cadre de l'opération d'interposition décidée par la CEDEAO à Bissau. De plus aux différents exercices des pays occidentaux sont toujours invités dont notamment les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Sur les relations avec l'Afrique du Sud par exemple, voir Rocklyn WILLIAMS, « Beyond old borders : Challenges to Franco-South African Security Relations in the New Millenium », *African Security Review* 8(4) 1999 <<http://www.iss.co.za/Pubs/ASR/8.4/%203%20Williams.html>> Puis Diane Philander, « Franco-South African Dialogue Sustainable Security in Africa », *Monograph* (50), août 2000, <<http://www.iss.co.za/Pubs/MONOGRAPHS/No.%2050/1%20contents.html>>, sur le site <<http://www.iss.co.za>>.

(15) A raison de deux exercices par an. Depuis la mise en place du dispositif, il y a eu trois opérations multilatérales précédées d'un séminaire de préparation : Guidimakha, Tulipe et Gabon 2000.

(16) Voir l'allocation du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie à cette occasion, *Politique étrangère de la France*, mai-juin 1999, 220-221.

(17) Voir notre article dans *La Lettre de l'OPSA* (2), décembre 1999, « Questionnements sur l'ECOMOG : Liberia, Sierra-Leone, Guinée-Bissau », sur le site <<http://www.lexana.org>> à l'adresse exacte : <http://www.lexana.org/f/org/lettre2_ra.htm>. Il s'agit du premier coup de force fait contre le président Vieira, et non le dernier en date contre le chef d'état-major que le général Ansumane Mane a limogé illégalement, en novembre 2000. Les forces gouvernementales ont lancé une offensive contre le général Mane et ses partisans, attaque dans laquelle ce dernier a trouvé la mort.

(18) Voir le dossier Côte d'Ivoire sur le site Radio France International <<http://www.rfi.fr>> notamment les articles « Putsch électoral du général Guéi » (24/10/2000) et « Un jeudi sanglant » (27/10/2000).

ment des bulletins de vote) a été suspendue. Après les mouvements populaires et la chute du régime Gueï, la France a été parmi les tout premiers à reconnaître le nouveau pouvoir par la voix de son ambassadeur, Francis Lot.

La France soutient aussi les autres pays dans leurs efforts pour atteindre le même état social : c'est le cas du Togo où elle assure la médiation entre le régime du général Eyadéma dont la réélection est restée très critiquée pour cause de fraude électorale, et les mouvements d'opposition. C'est encore le cas en Algérie et au Congo (Brazzaville), tous deux meurtris par un conflit interne qui ne favorise pas une vie politique et sociale stable.

L'évolution vers un *Etat de droit* constitue l'autre dimension des questions politiques et consiste en la mise en place d'un système juridique protégeant les individus et les institutions contre toute ambition politique dictatoriale. La coopération en ce sens se concrétise par la pression que la France exerce pour l'instauration d'un Etat de droit où la Constitution protège les institutions et consacre les libertés fondamentales; et où la liberté d'expression et d'opinion prend corps dans un pluralisme politique responsable, et par le refus des coups d'Etat, conformément au nouveau principe de l'OUA de prohibition des changements anticonstitutionnels (19). Ce fut le langage que le président français a tenu durant son dernier périple africain, aux différentes escales de Conakry et de Lomé.

Les questions économiques

Le volet économique de la politique africaine de la France est souvent étudié, à tort, à travers l'aide publique au développement, alors même que la participation des entreprises françaises aux économies africaines reste une dimension importante qui devrait être intégrée dans l'analyse des relations France-Afrique, dans la mesure où ces entreprises lorsqu'elles sont privées bénéficient souvent d'un soutien politique français soit à titre officiel (20), soit à titre partisan (21). Elle mériterait une analyse approfondie, ce que nous ne pouvons faire dans ce cadre.

Quant à *l'aide publique française au développement*, on peut souligner essentiellement l'existence de conditions politiques pour y être éligible : mais ceci n'est pas une nouveauté sur la scène internationale puisque les institutions financières internationales usent déjà de *conditionnalités politiques* depuis la fin des années quatre-vingt.

(19) Ce principe a été inscrit pour la première fois dans la Déclaration d'Hararé, et a été repris dans l'Acte constitutif de l'Union africaine.

(20) Durant son voyage en Afrique australe, le président français a emmené un certain nombre de chefs d'entreprises français afin de leur permettre d'acquérir des marchés.

(21) Les hommes politiques assurent l'implantation d'entrepreneurs proches de leur parti en Afrique, ce qui permet à ceux-ci en se développant de pouvoir continuer à financer l'activité de ces partis.

Ces conditions politiques sont la démocratisation et l'Etat de droit, y compris la *bonne gouvernance*, que vient compléter la nécessité d'ouvrir le marché intérieur de sorte que l'investisseur étranger soit traité comme le national. De plus l'utilisation des fonds débloqués dans ce cadre est de plus en plus contrôlée pour éviter les détournements fréquents des années antérieures (22).

Dans ce volet, il faut aussi souligner la nouvelle logique de *codéveloppement* dont l'objectif réel est de soutenir le développement des régions africaines qui produisent le plus d'émigrés en Europe, de sorte que les Africains puissent rester dans leur pays. Le Mali, notamment la région de Kayes, profite de cette nouvelle donne. La France a aussi adopté une législation pour faciliter le séjour d'étrangers (détenteurs d'une plus-value) (23), notamment les étudiants, les chercheurs et les investisseurs, mais en pratique il n'y a pas encore de résultat permettant d'apprécier l'impact de cette évolution dans les relations entre la France et l'Afrique.

UNE LOGIQUE NOUVELLE DE RELATION MULTILATÉRALE

L'autre nouveauté de la politique africaine de la France réside dans le développement de la dimension multilatérale qui s'entend à deux niveaux (24) : d'une part, la France collabore de plus en plus avec les regroupements africains comme nous l'avons déjà souligné s'agissant des questions de sécurité sans qu'il soit besoin de faire un plus ample développement; et, d'autre part, elle inscrit cette politique dans le cadre plus large d'organisations internationales auxquelles elle participe. C'est le cas notamment de l'Union européenne et de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Dans un troisième temps nous aborderons rapidement, les autres organisations à travers lesquelles la France conduit une action africaine.

Union européenne

Dans le cadre de l'Union européenne (25), le principal développement est économique avec la signature d'un nouvel accord de Lomé sur la *coopération*

(22) On se souviendra des fonds européens pour la santé en Côte d'Ivoire dont le détournement a fait la une des journaux durant l'été 1999. Voir sur le site d'information de l'Union européenne <<http://www.info-europe.fr/europe.web/document.dir/actu.dir/AC002972.htm>>

(23) Lire les propos d'Hubert VÉDRINE dans son dialogue avec Dominique Moisi, *Les Cartes de la France à l'heure de la mondialisation*, Paris, Fayard, 2000, pp. 42-44.

(24) Le multilatéralisme peut s'entendre aussi sous la forme d'une coopération entre plusieurs pays occidentaux et des Etats africains, mais cet aspect reste encore peu développé. C'est la raison pour laquelle nous ne l'étudions pas dans le cadre de cette étude. Le voyage commun des ministres des Affaires étrangères britannique et français en est une illustration. Cf. *Politique étrangère de la France*, mars-avril 1999, 95-96.

(25) L'Union entretient aussi des relations particulières avec certains Etats qui ne feront pas l'objet d'un développement spécifique dans le cadre de cette étude. Voir par exemple le Maroc qui a signé, avec l'Union, un accord d'association entré en vigueur depuis le 1^{er} mars 2000.

avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) (26). Ce nouvel accord permet aux Européens d'avoir des alliés dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) notamment, afin de faire contrepoids à une américanisation trop poussée de la réglementation du commerce international (27). Ce nouvel accord de partenariat a été conclu à Bruxelles en février 2000, pour une période de vingt ans, et le traité a été signé à Cotonou en juin 2000. Pour se conformer au droit international économique résultant de l'OMC, le système de préférence actuel ne s'appliquera que pendant une période transitoire de huit ans (soit jusqu'en janvier 2008), et laissera place à « *de nouveaux accords commerciaux négociés sous la forme d'accords de partenariat économique régionaux (APER)* » (28). Ce nouvel accord consacre aussi la coopération décentralisée non seulement pour favoriser les relations entre régions, mais aussi avec une implication d'acteurs non étatiques, les organisations non gouvernementales notamment. Il encourage aussi une intégration entre les différents pays partenaires (29), ce qui conduira sans doute au développement de relations entre l'Organisation européenne et les Organisations sous-régionales africaines. Sur d'autres volets, il reste cependant tout à fait classique, comme lorsqu'il affirme le principe d'une bonne gouvernance comme conditionnalité du partenariat.

(26) Voir, dans le Dossier du bimensuel *Le Courrier ACP-UE*, juin-juillet 2000 : Kenneth KARL, « Le temps des changements et des réajustements », pp. 3-5; Gilles Desesquelles, « Les acteurs non gouvernementaux », pp. 6-9; Sophie DA CÂMARA SANTA CLARA GOMES, « La dimension politique », pp. 10-13; Guggi LARYEA, « Une éradication efficace », pp. 14-16; Peter GAKUNU, « Quel avenir pour le commerce ? », pp. 17-20; Fabrizio DONATELLA, « Le secteur privé dans le nouvel accord », pp. 21-23; Cécilia ELD-THORFFIN, « Pour une aide plus cohérente et plus efficace », pp. 24-25; Dorothy MORRISSEY, « Une renaissance pour l'Assemblée paritaire. Abuja, Nigeria, 20-23 mars 2000 », pp. 26-29.

Voir aussi Hugo SADA, « Les nouveaux accords Union européenne-Pays de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique », *Défense nationale*, juin 2000, 187-189.

Sur les conventions de Lomé en général, voir : Gemdev (groupe économie mondiale, tiers monde, développement), *La Convention de Lomé en questions. Les relations entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne après l'an 2000*, Karthala, Paris, 1998, 600 p.

Le Courrier (154) janvier-février 1996, Dossier sur « La Convention de Lomé IV telle que révisée par l'accord signé à Maurice le 4 novembre 1995 », 24-16-206 p. (pagination multiple)

Le Courrier (120) mars-avril 1990, Dossier sur la « Convention de Lomé IV », 28-192 p. (pagination multiple)

Le Courrier (89) janvier-février 1985, Dossier sur la « Convention ACP-UE Lomé III », 32-137 p. (pagination multiple)

Et pour une analyse critique globale juste avant le nouvel accord, voir Séverine M. RUGUMAMU, « Partenariat UE-ACP : où en sommes-nous ? », *Coopération Sud* (2) décembre 1999, 52-64.

(27) L'Europe a un grand intérêt à maintenir ses relations privilégiées avec les pays ACP car le groupe UE-ACP constituerait 92 pays soit plus de la moitié de l'OMC.

(28) Dorothy MORRISSEY, « L'après-Lomé : vers un nouveau partenariat », *Le Courrier ACP-UE*, février-mars 2000, p. 6.

(29) Ainsi Dorothy MORRISSEY écrit dans son article intitulé « Une renaissance pour l'Assemblée paritaire. Abuja, Nigeria, 20-23 mars 2000 », *Le Courrier ACP-UE*, juin-juillet 2000, p. 25 : « *La consolidation de l'intégration régionale au sein des ACP est un élément clé de l'accord de partenariat. Le nouveau régime commercial prend lui aussi appui sur les régions ACP. C'est ainsi qu'une enveloppe de 1,3 milliard d'euros sera affectée, au titre du 9^e FED, au financement de programmes d'aide régionale. Ce sont les Etats ACP eux-mêmes qui définiront la composition de ces régions, lesquelles deviendront les partenaires de l'UE.* »

En dehors du cadre des accords de Lomé, l'Afrique bénéficie d'une *politique globale d'assistance alimentaire continue* (30), et d'une *aide humanitaire* (31) de l'Union, que celle-ci s'efforce de rationaliser et de rendre cohérente avec ses autres domaines d'intervention. Ainsi au Soudan, la politisation de l'action humanitaire avec le protocole d'accord que les ONG doivent signer avec le SPLM (mouvement de libération du peuple du Soudan), a conduit l'Union à retirer son aide humanitaire à ce pays (32). Avec ce protocole l'Armée de Libération du Soudan, branche armée du SPLM, a pu mettre la main sur l'action sociale et mieux contrôler la région qu'elle occupe.

Quant aux questions de sécurité, elles font l'objet de la *politique étrangère et de sécurité commune* (PESC) de l'Union, qui s'attache à la prévention et au règlement des conflits. Une coopération très avancée en la matière a été mise sur pied avec la CEDEAO (communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) dont le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits a déjà bénéficié d'une contribution de 1,9 million d'euros (33). La Communauté de Développement de l'Afrique australe bénéficie aussi d'une coopération directe avec l'Union, qui donne lieu à des réunions régulières entre les hauts fonctionnaires des deux Organisations (34). Mais hormis cette assistance financière, de la PESC découlent essentiellement des prises de position commune (35) des Etats de l'Union et des déclarations (36) de la présidence de l'Union, auxquelles s'associent souvent d'autres Etats européens non membres de l'Union.

Les positions de l'Union européenne sont en adéquation avec la nouvelle dynamique de la politique africaine de la France, notamment en ce qui concerne les questions politiques que nous avons déjà étudiées. Ainsi les

(30) Selon Louis Balmond et Jacques Bourrinet, ce volet de la coopération date de 1967 et relève d'un accord qui est régulièrement renouvelé. Cf. BALMOND Louis et BOURRINET Jacques, *Les Relations extérieures de l'Union européenne*, Paris, PUF, collection Que sais-je ?, 1995, pp. 111-112.

(31) Selon le rapport d'information (n° 167, 1998-1999) du sénateur Michel Barnier, cette aide humanitaire s'élèverait à 280 millions (page 12 dudit rapport, disponible aussi en version électronique <<http://www.senat.fr/rap/r98-167/r98-167-mono.html>>).

(32) Nadia EL MAAROUFI, « Le retrait de l'aide humanitaire : une arme pour le Nouveau Soudan », *Le Courrier ACP-UE*, août-septembre 2000, 10-12. 11 millions d'euros étaient destinés à financer des projets d'aide et de développement.

(33) Press Release (390) 12309/00, Bruxelles, 16 octobre 2000, voir sur le site des communiqués de presse de l'Union européenne <<http://ue.eu.int/newsroom/>>.

(34) Press Release (362) 12010/00 du 4 octobre 2000, voir sur le site des communiqués de presse de l'Union européenne <<http://ue.eu.int/newsroom/>>.

(35) Voir par exemple, sur le site Internet de l'Union, la Position commune 2000 /455 /PESC du Conseil, relative à l'embargo sur les diamants bruts sierra-léonais, <<http://europa.eu.int/abc/doc/off/bull/fr/200007/p106119.htm>>.

Voir aussi la Position commune relative à la levée des sanctions de l'ONU contre la Libye, *Politique étrangère de la France*, mars-avril 1999, 374-375. Il y a aussi les conclusions du Conseil Affaires Générales qui peuvent porter sur des situations de crise. Ce fut le cas face encore à la crise en Sierra Leone, cf. *Politique étrangère de la France*, janvier-février 1999, pp. 125-126.

(36) Concernant la Côte d'Ivoire, la présidence française de l'Union européenne a ainsi fait plusieurs déclarations mises en ligne sur le même site des communiqués de presse <<http://ue.eu.int/newsroom/>> (par exemple les communiqués 407(12781/00) du 30 octobre 2000 à propos des violences notamment le massacre de Yopougon, 400(12477/00) du 26 octobre 2000, et 396(12473/00) du 25 octobre 2000).

déclarations faites au nom de l'Union européenne face à la situation ivoirienne reflètent étonnamment les positions prises directement par la France, avec les mêmes références à la légalité constitutionnelle et au respect du suffrage universel (37).

Organisation internationale de la Francophonie

De son côté l'Organisation internationale de la Francophonie œuvre essentiellement en matière culturelle et pour promouvoir l'Etat de droit (38).

Le *volet culturel* comporte un aspect évident qui est la promotion de la langue française. Ainsi les projets Internet qui contribuent à améliorer la place du français dans le cyberspace, peuvent bénéficier d'un financement de l'Organisation à travers les fonds des inforoutes (39), étant entendu que toute initiative du Sud ou impliquant des acteurs du Sud, est prioritaire. C'est dans ce cadre que différents sites Internet ont pu voir le jour en Afrique. L'illustration la plus remarquable est le réseau REFER qui permet la connexion de nombreuses universités africaines au réseau mondial avec la possibilité pour les enseignants et étudiants du Sud d'avoir accès à Internet à un moindre coût, parfois gratuitement (40). Cet aspect de vulgarisation du français sur Internet participe au développement des pays africains où les projets sont initiés, car au-delà de la dimension culturelle, il y a une action concrète pour promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies en Afrique.

L'organisation francophone intervient aussi dans la mise en place d'un *système juridique* sûr en Afrique, mais dans tous les pays membres de façon plus générale. Ainsi, elle soutient les différents processus électoraux en finançant les élections, mais aussi en assurant une observation de leur bon déroulement. L'actualité ivoirienne l'a démontré là aussi, *a contrario*, puisque dans la crise qui a précédé la campagne électorale et qui a atteint son paroxysme dans la décision de la Cour constitutionnelle écartant nombre de candidats potentiels, l'Organisation a décidé comme tous les autres partenaires de la Côte d'Ivoire de ne plus financer les élections, ni d'envoyer des observateurs, pour bien marquer une désapprobation tacite. Cette action circonstancielle est complétée par un soutien continu au renforcement des

(37) Voir par exemple la déclaration faite par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Organisation, le 3 mars 1999 à Bruxelles, à propos des résultats de l'élection présidentielle nigériane. Cf. *Politique étrangère de la France*, mars-avril 1999, p. 34.

(38) En matière économique, nous manquons de données pour une analyse pertinente. La seule information dont nous disposons, c'est la création par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, d'un Fonds d'intégration des pays les moins avancées à la mondialisation. Voir le site des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancées <<http://www.ldes.org/aif.pdf>>.

(39) Voir le site du fonds <<http://www.francophonie.org/fonds/>> où les différents projets financés depuis 1998 sont présentés.

(40) Des centres SYFED-REFER sont créés dans les différentes universités francophones d'Afrique où le matériel informatique adéquat est installé pour l'usage des universitaires (enseignants, étudiants et personnel). Pour un aperçu des différents centres en Afrique, consultez le site de réseau <<http://www.refer.org>>

mécanismes et institutions de protection des droits de l'homme, dans le cadre du quatrième des six grands « chantiers » du Programme d'action de l'institution francophone. Ce renforcement passe par le soutien matériel accordé à des instances interafricaines comme la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, mais aussi à des institutions nationales comme la Cour constitutionnelle du Bénin, et à des acteurs non étatiques de la société civile.

Il faut souligner pour finir, que cette Organisation compte parmi ses membres africains un certain nombre d'Etats qui n'ont pas le français comme langue officielle : Guinée-Bissau, Guinée équatoriale et Sao Tomé et Príncipe. D'autres Etats développent un partenariat progressif avec l'Organisation sans être inscrits dans la sphère francophone à titre premier, c'est le cas du Nigeria. On voit ainsi la politique d'ouverture mise en place par la France dans le cadre de la rationalisation de sa politique étrangère, s'appliquer également à une Organisation internationale où elle est l'un des acteurs principaux.

Autres institutions de coopération multilatérale

Au premier rang des autres institutions, il y a les Nations Unies où la France a assuré la *présidence du Conseil de Sécurité* durant le mois de juin 2000 (41). Durant ce mois, des crises africaines (42) ont été inscrites à l'ordre du jour des discussions aussi bien en consultation qu'en séance plénière, mais les seules mesures concrètes adoptées ont concerné la République démocratique du Congo. D'abord la déclaration faite par le Président du CSNU, le 2 juin 2000 (43), fait état de l'idée d'une Commission d'enquête internationale sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la *RDC*, nerf d'un conflit qui perdure. Le Secrétaire général est invité à mettre sur pied cette commission. Ensuite, il y a eu la Résolution 1304 (2000) (44) où, agissant dans le cadre du Chapitre VII, le Conseil exige que l'Ouganda et le Rwanda se retirent de Kisangani en constatant qu'ils ont violé la souveraineté territoriale de la *RDC*, et pose d'autres exigences pour toutes les parties au conflit mais dans le cadre des dispositions de l'Accord de Lusaka. Enfin, dans les actions concrètes sur le terrain africain, la place de la France reste encore infime, correspondant en réalité à une politique de désengagement qu'elle prétend ne pas avoir. Alors que la France dispose de plus de

(41) La mission permanente de la France auprès des Nations Unies dispose d'un site Internet où toute l'action française au sein du système des Nations Unies apparaît : <<http://www.un.int/france/>>.

(42) Le Conseil de sécurité a étudié les conflits en cours dans ces différents pays : République démocratique du Congo, Sierra Leone, Soudan, Erythrée-Ethiopie, Somalie, Guinée-Bissau, Angola et Burundi.

(43) Voir S/PRST/2000/20 <<http://www.un.org/french/docs/sc/statements/2000/prst20f.pdf>> ou <<http://www.un.int/france/sc/resolution/000602F.htm>>.

(44) Résolution du 16 juin 2000 <<http://www.un.org/french/docs/sc/2000/res1304f.pdf>>.

3 000 hommes prêts dans le cadre des arrangements relatifs aux forces en attente, elle n'a déployé en Afrique qu'une trentaine d'hommes (45).

Dans le domaine économique, à propos des *questions relatives à la dette*, la France mène une action plus poussée dans le cadre du *Club de Paris* et du *G-8*. Au sommet du G-8 à Cologne en Allemagne (juin 1999) le rapport (46) adopté par les ministres des Finances appuyait des mesures d'allègement de la dette des pays pauvres lourdement endettés (PPLE) et invitait les institutions financières internationales à s'associer à ces mesures. A Okinawa en juillet 2000, la déclaration (47) du G-7 décidait de poursuivre les efforts en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) après avoir constaté le bénéfice qu'en tirent déjà les premiers pays qui ont connu des mesures d'allègement. Ce dernier sommet innovait en adoptant un texte spécifique (48) sur la prévention des conflits où le G-7 soutient différentes mesures pour assurer la paix et la sécurité internationales, notamment le moratoire ouest-africain sur les armes légères et de petit calibre.

La politique africaine de la France paraît ainsi en pleine évolution à deux égards. D'une part, il y a une rationalisation des ressources françaises et de l'action africaine qui correspond à l'impératif d'intérêt national qui caractérise les relations extérieures de tous les Etats, par contraste avec la politique fondée sur des relations personnelles qui était le propre des relations franco-africaines jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix. D'autre part, il y a une responsabilisation implicite ou, au moins, une nécessité en ce sens, pour les dirigeants africains qui se plaisent trop souvent dans un parrainage qui a nuit aux intérêts africains. Car le désengagement de la France est réel, même si elle ne l'admet pas. Mais contrairement à nombre de discours, ce désengagement semble devoir être assez bien accueilli parce qu'il y va de l'avenir des peuples africains. Autrefois, dans la « diplomatie familiale » de la France en Afrique, le peuple était laissé pour compte au profit d'intérêts personnels, minoritaires, d'intérêts de classes. Aujourd'hui, avec la rationalisation de la politique étrangère de la France aussi bien dans un cadre bilatéral qu'à travers le multilatéralisme, celle-ci permet une action moins négative pour les sociétés africaines, qui, même si elles ne sont pas l'objet direct de cette rationalisation, bénéficient au moins de ces effets positifs sur la scène politique africaine. Qui pouvait croire que la France pourrait s'insurger contre un putsch électoral! Il n'y a pas si longtemps, le Bénin a connu un phénomène semblable sans déclencher une telle prise de position. Peut-

(45) Cet effectif est réparti comme suit : Sahara Occidental 25 sur une force totale de 265 hommes, Sierra Leone 3 sur 12 481, R.D. Congo 3 sur 264, RCA 1 sur 5. En Angola et en Erythée-Ethiopie, aucun Français n'est déployé. Ces chiffres ont été obtenus le 7 novembre sur le site de la mission permanente de la France auprès des Nations Unies.

(46) Voir <<http://www.library.utoronto.ca/g7/francais/1999cologne/debt.html>>.

(47) Voir <<http://www.library.utoronto.ca/g7/francais/2000okinawa/declaration.html>>. Voir aussi le rapport des ministres des Finances sur la réduction de la pauvreté et le développement économique <<http://www.library.utoronto.ca/g7/francais/2000okinawa/reduction.html>>.

(48) Voir <<http://www.library.utoronto.ca/g7/francais/2000okinawa/ini.html>>.

être le gouvernement de Paris avait-il été déçu par le comportement de son protégé, le général Robert Gueï ...

Références indicatives

Politique étrangère de la France (bimestriel), parutions des années 1999 et 2000.
Le Courrier ACP-UE (mensuel), parutions des années 1999 et 2000.
Coopération Sud (semestriel), parutions des années 1999 et 2000.

Sites Internet

Tous les liens ci-dessous et dans l'article ont été vérifiés en novembre 2000.

Bibliothèque électronique de droit africain (Paris, France) <<http://www.lexana.org>>
G-8 (Toronto, Canada) <<http://www.library.utoronto.ca/g7/>>
Institute for Security Studies (Pretoria, Afrique du Sud) <<http://www.iss.co.za>>
Ministère des Affaires étrangères (France) <<http://www.diplomatie.fr>>
Mission permanente de la France auprès des Nations Unies <<http://www.un.int/france/>>
Organisation des Nations Unies (New York, Etats-Unis) <<http://www.un.org>>
Organisation internationale de la Francophonie (Paris, France) <<http://www.francophonie.org>>
Radio France International (France) <<http://www.rfi.fr>>
Sénat (Paris, France) <<http://www.senat.fr>>
Union européenne (Bruxelles, Belgique) <<http://europa.eu.int>> ou <<http://ue.eu.int>>
Union européenne, service d'informations (Paris, France) <<http://www.info-europe.fr>>